

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2024

Le Conseil Municipal de Saint-Laurent-la-Gâtine, légalement convoqué, s'est réuni en salle de la Mairie, le jeudi 04 juillet deux mille vingt-quatre à vingt heures trente sous la présidence de Patrick LENFANT, Maire.

PARTICIPANTS : Patrick LENFANT (Maire), Jean-Claude SOLIGNAT (Adjoint), Régis HERVE (Adjoint), Marc LEFORT, Yannick VIET, BROSSILLON Aurélie, Nicolas FLEURY

ABSENTS (excusés) : Dorothee SIOU (pouvoir à Marc LEFORT), Gautier JEANGERARD (pouvoir à Yannick VIET), Yannick TANGUY (pouvoir à Nicolas FLEURY)

Le quorum étant atteint, M. Régis HERVE a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

Le Maire ouvre la séance suivant l'ordre du jour :

- Travaux – projets
- Gestion
- Commissions et syndicats
- Questions diverses

1. TRAVAUX – PROJETS - URBANISME

1.1 Restauration de l'église : travaux électriques complémentaires

Dans le cadre des travaux de restauration de l'église, des travaux complémentaires de dépose et de rebranchement de câbles d'électricité s'avèrent nécessaires afin de permettre la reprise de la charpente.

Le devis réalisé par l'entreprise Elect-Plaques est présenté : 583,00€ HT soit 699,60€ TTC.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil accepte ce devis et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement ses adjoints à signer ce devis.

1.2 Restauration de l'église : travaux complémentaires poteau Nord-Est

Dans le cadre des travaux de restauration de l'église, des travaux complémentaires de consolidation de la structure du clocher s'avèrent nécessaires par les titulaires des marchés correspondants :

- Lot 01b	Entr. CRUARD	Etalement	6.907,22 € HT
- Lot 02a	Louis GENESTE	Semelle	3.839,80 € HT.

Soit globalement 10.747,02 € HT, 12.896,42 € TTC

Après délibération, à l'unanimité, le conseil accepte ces devis et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement ses adjoints à signer ces devis.

1.3 Enfouissement des réseaux : rue d'Amfreville – allée des Trembles

Monsieur le maire expose aux membres du conseil Municipal le plan de financement relatif à la dissimulation des réseaux Carrefour rue d'Amfreville - allée des Trembles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le montant des travaux réalisés par SIE ELY :
Dissimulation à charge de la commune déduction faite de la participation du SIE ELY et des subventions leurs étant accordées : 29 067,05 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la réalisation de ces travaux.

2. GESTION

2.1 Maintenance des panneaux photovoltaïques mairie-cantine

Les travaux d'installation et de mise en service des panneaux photovoltaïques sont terminés.

Dès lors, le Groupe Roy propose un contrat de télémaintenance préventive comprenant :

- Suivi à distance de l'installation photovoltaïque 7/7jrs (hors jours fériés)
- Détection de panne et diagnostic à distance sous 24/48h (hors jours fériés)
- Déplacement compris si nécessaire pendant la 1ère année après la mise en service de l'installation (après la 1ère année de mise en service pourra faire l'objet d'un devis complémentaire en cas de déplacement même si garantie matériels)

pour un montant de 49€ TTC annuel et gratuité la 1ère année.

Après délibération, le Conseil municipal approuve ce contrat et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement ses adjoints, à signer ce contrat

2.2 Eure et Loir Tourisme

La Commune souhaite bénéficier de l'expertise et des services d'Eure-et-Loir Tourisme pour le développement touristique du territoire.

Eure-et-Loir Tourisme, agence de développement touristique œuvre au quotidien au service des intercommunalités et de leur Office de Tourisme pour :

- Accompagner les intercommunalités dans la mise en place de leur organisation touristique et la définition de leur projet touristique de territoire
- Accompagner les porteurs de projets touristiques
- Mutualiser des outils métiers indispensables aux Offices de Tourisme
- Promouvoir les territoires au travers de la marque Let It Slow®

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte et décide :

- D'adhérer à l'association « Eure-et-Loir Tourisme »
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à représenter la Commune au sein du Conseil d'Administration d'Eure-et-Loir.
- De s'acquitter de la cotisation correspondant à cette adhésion, laquelle s'élève à 150 euros / an.

2.3 Groupement de commandes relatif à la maîtrise d'œuvre et à la réalisation de travaux d'électrification

Adhésion au groupement de commandes relatif à la maîtrise d'œuvre et à la réalisation de travaux d'électrification rurale pouvant être complétés par des travaux de dissimulation des réseaux télécom, fibre et/ou d'éclairage public.

L'article L. 2113-6 du Code de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes pour mutualiser leurs achats. Ces groupements ont vocation à :

- Effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence nécessaires à la passation des marchés publics ;
- Assurer une meilleure visibilité des consultations auprès des entreprises potentielles ;
- Réaliser des économies d'échelle permettant d'obtenir des conditions plus avantageuses, tant économiquement que techniquement, dans les offres des entreprises ;
- Faciliter administrativement l'exécution des contrats de la commande publique.

Une convention constitutive, définissant les modalités de fonctionnement du groupement, doit être signée entre ses membres. Cette convention doit également désigner le coordonnateur et déterminer les instances compétentes s'agissant de l'attribution des marchés, accords-cadres et marchés subséquents passés dans le cadre du groupement.

Le groupement, initié par le SIE-ELY, est constitué afin de :

- sélectionner un prestataire en charge de la maîtrise d'œuvre :
 - des travaux d'électrification rurale sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat,
 - des travaux de dissimulation des réseaux télécom, fibre et/ou d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes du groupement,
- sélectionner un prestataire en charge de réaliser les travaux :
 - d'électrification rurale sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat,
 - de dissimulation des réseaux télécom, fibre et/ou d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes du groupement,

Le Maire précise que le groupement n'est pas exclusif de la passation éventuelle de marchés en dehors de cette structure, ses membres conservant en effet la faculté de réaliser leurs achats sans recourir aux services dudit groupement.

Vu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L.2113-6 et suivants,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération,

Considérant l'intérêt de la commune d'adhérer à ce groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière,

Considérant que ce groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels.

Le Conseil Municipal,

- Décide de l'adhésion de la commune au groupement de commandes initié par le SIE-ELY et relatif à la maîtrise d'œuvre et à la réalisation de travaux d'électrification rurale pouvant être complétés par des travaux de dissimulation des réseaux télécom, fibre et/ou d'éclairage public
- Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

3. COMMUNAUTE DE COMMUNES, SYNDICATS, COMMISSIONS

3.1 CCPEIDF

Les conventions d'utilisation des locaux de la commune par la CCPEIDF doivent être actualisées.

3.2 EAUX DE RUFFIN

Le relevé et l'inspection des réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales est en cours dans la commune par la société ALTEREO. Il en résultera certainement des travaux d'amélioration à réaliser.

4. QUESTIONS DIVERSES

La prochaine réunion du Conseil est prévue le 06 septembre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est close à 22h30.

Fait et délibéré les jours, mois et an comme indiqué précédemment.

Patrick LENFANT

Régis HERVE

Jean-Claude SOLIGNAT

Marc LEFORT

Yannick VIET

Aurélie BROSSILLON

Nicolas FLEURY